



## A l'attention de :

Monsieur le Président de la République  
Emmanuel Macron  
Palais de l'Elysée  
55, rue du Faubourg Saint-Honoré  
75008 Paris

Paris, le 17 avril 2018

Monsieur le Président de la République,

Depuis 2015, 310 enfants palestiniens sont détenus, en moyenne, chaque mois dans les prisons militaires israéliennes. La plupart sont des garçons entre 12 et 17 ans, mais des jeunes filles sont également arrêtées et des mineurs de moins de 12 ans peuvent être détenus quelques heures puis relâchés.

En mars 2018, [356](#) mineurs étaient ainsi emprisonnés. Ces chiffres ne reflètent cependant pas la situation globale des mineurs palestiniens et les persécutions récurrentes à leur encontre. Ils peuvent en effet être détenus et interrogés pendant quelques heures ou quelques jours, puis relâchés. De ce fait, de nombreuses arrestations ne sont pas documentées. La plupart sont accusés d'avoir jeté des pierres.

En outre, plusieurs mineurs sont placés en détention administrative, contraire au droit international telle que pratiquée par Israël et courante chez les adultes.

Les garanties prévues par le droit international ne sont pas respectées : les enfants sont rarement accompagnés par un parent et ne sont pas informés de leurs droits, en particulier du droit de garder le silence et d'être assisté par un avocat avant l'interrogatoire. Souvent, ils signent des aveux obtenus sous la pression ou la menace et rédigés en hébreu - langue qu'ils ne comprennent pas. Selon une étude de Defense for Children International Palestine<sup>1</sup>, 74,5% d'entre eux subissent des violences physiques lors de leur arrestation, transfert ou interrogatoire. C'est un moyen pour l'armée israélienne d'obtenir des aveux et dénonciations mais aussi de maintenir un contrôle et une pression sur les familles palestiniennes. L'UNICEF qualifie les mauvais traitements subis par les enfants prisonniers de « *répandus, systématiques et institutionnalisés* »<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Basée sur les témoignages de 137 enfants de Cisjordanie détenus en 2017, *Year-in-review: worst abuses against Palestinian children in 2017*, <http://bit.ly/dcipalestineyear>

<sup>2</sup> UNICEF, *Children in Israeli military detention, Observations and Recommendations*, février 2013, <http://bit.ly/unicefpalestine>

Les enfants de Jérusalem-Est, partie de la ville annexée illégalement par Israël, sont officiellement soumis à la loi civile israélienne et donc à des tribunaux civils, mais dans les faits ils subissent les mêmes violations de leurs droits fondamentaux que les enfants de Cisjordanie.

De l'arrestation, qui a lieu au milieu de la nuit dans 40 % des cas<sup>3</sup>, jusqu'au jugement des enfants, les autorités israéliennes violent les lois internationales ; en particulier les articles 37 et 40 de la Convention internationale des Droits de l'Enfant de 1989, texte juridiquement contraignant dont Israël est Etat-partie. En transférant des prisonniers palestiniens mineurs en Israël, les autorités violent également l'article 76 de la Quatrième Convention de Genève.

Outre les possibles traumatismes physiques dus à des mauvais traitements, la détention entraîne chez les mineurs un traumatisme psychologique important. Ils souffrent d'isolement, d'un sentiment d'insécurité permanent, de troubles de stress post traumatique et finissent trop souvent par se déscolariser.

Monsieur le Président, Il semble difficile aujourd'hui d'envisager une solution de court terme à la question palestinienne. En instillant la peur et le sentiment d'injustice dans le cœur des jeunes Palestiniens, la politique d'emprisonnement des mineurs menée par les autorités israéliennes consume davantage l'espoir d'un Proche-Orient en paix. La France doit ainsi œuvrer pour qu'une paix juste et durable redevienne accessible.

En s'engageant fermement en faveur des mineurs palestiniens, la France fera preuve de son engagement en faveur des droits de l'Homme. Tout en travaillant résolument à une solution rapide et juste à la question de Palestine, elle doit s'engager pour que la jeunesse palestinienne ne subisse plus une politique d'oppression qui éloigne toujours plus l'idée de la paix.

C'est pourquoi nous demandons à la France de :

- mettre en place des visites de diplomates dans les prisons israéliennes lors des audiences de mineurs, en accord avec les lignes directrices de l'Union européenne (UE) sur les droits de l'Enfant ;
- envoyer une mission gouvernementale en Israël afin de contrôler l'application des recommandations françaises exprimées lors de l'Examen Périodique Universel de 2013 et des recommandations du Comité contre la Torture de l'ONU du 13 mai 2016, notamment la fin de la détention administrative telle que pratiquée par Israël ainsi que des garanties comme l'enregistrement audio-vidéo des interrogatoires et la présence d'un parent et d'un avocat lors des interrogatoires.
- demander au gouvernement israélien de clarifier sa politique d'entrave systématique des mineurs lors de l'interrogatoire ainsi que son application ;
- replacer la question des prisonniers palestiniens au cœur des discussions bilatérales avec Israël – France-Israël et UE-Israël – et des conférences internationales à venir sur le dossier Israël-Palestine.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre profonde considération.

**Organisations signataires : Addameer Prisoner Support and Human Rights Association, Defense for Children International-Palestine, Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, Public Committee Against Torture in Israel (PCATI)**

<sup>3</sup> Selon l'étude de B'Tselem *Minors in jeopardy – violation of the rights of Palestinian minors by Israel's military courts*, mars 2018 <http://bit.ly/bstelemreport>

**Membres :** Amani, Artisans du Monde (Fédération), Association des Universitaires pour le Respect du Droit International en Palestine (AURDIP), Association France Palestine Solidarité (AFPS), Association pour les jumelages entre les camps de réfugiés palestiniens et les villes françaises (AJPF), Centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale (CEDETIM), Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active (Ceméa), Cimade, Collectif Interuniversitaire pour la Coopération avec les Universités Palestiniennes (CICUP), Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement - Terre Solidaire (CCFD-Terre Solidaire), Comité de Bienfaisance et de Secours aux Palestiniens (CBSP), Comité de Vigilance pour une Paix Réelle au Proche-Orient (CVPR-PO), Comité Gaza Jérusalem Méditerranée, Enfants Réseau Monde/ Services (ERM/SERVICES), Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT), Génération Palestine, Ligue des Droits de l'Homme et du citoyen (LDH), Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté - section française (LIFPL), Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP), Mouvement de la Paix, Mouvement International de la Réconciliation (MIR), Mouvement pour une Alternative Non violente (MAN), Pax Christi France, Secours Catholique-Caritas France, Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement (SIDI), Union Juive Française pour la Paix (UJPF). **Observateurs :** Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT-France), Afran-Saurel, Agir ensemble pour les droits de l'Homme (AEDH), Amnesty International France, Association Pour Jérusalem, Centre de Recherche et d'Information pour le Développement (CRID), Collectif judéo-arabe et citoyen pour la Palestine, Fédération Nationale des Francas, Groupe d'Amitié Islamo-Chrétienne (GAIC), Handicap International, Médecins du Monde France, Palméd France, Première Urgence Internationale (PUI), Réseau d'information pour le développement et la solidarité internationale (RITIMO).